

L'IMPORTANCE DU DÉBAT PUBLIC ET LES CONDITIONS QUI Y SONT PROPICES

Un guide du Commissaire
à la santé et au bien-être



Édition

Le Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église, bureau 700
Québec (Québec) G1V 3V9

Téléphone : 418 643-3040

Télécopieur : 418 644-0654

Courriel : csbe@csbe.gouv.qc.ca

Le présent document est disponible en version électronique dans la section *Publications* du site Internet du Commissaire à la santé et au bien-être : www.csbe.gouv.qc.ca.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN : 978-2-550-64338-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Recherche et rédaction

Frédéric Gagné
Agent de recherche

Avec la collaboration de

Marie-Jeanne Disant
Agente de recherche

Johanne Paquin
*Professeure en sciences politiques
au Cégep Édouard-Montpetit*

Coordination

Anne Marcoux
Directrice générale (jusqu'au 2 décembre 2011)

Marie-France Hallé
Adjointe exécutive

Comité consultatif

Isabelle Boutin-Ganache
Consultante en éthique

Marie-France Hallé
Adjointe exécutive

Anne Marcoux
Directrice générale (jusqu'au 2 décembre 2011)

Johanne Paquin
*Professeure en sciences politiques
au Cégep Édouard-Montpetit*

Florence Piron
*Professeure au Département d'information
et de communication de l'Université Laval*

François P. Robert
Doctorant en communication

Projet de recherche sur les conditions d'émergence et les exigences du débat public

Pierre Hamel
*Professeur titulaire en sociologie
à l'Université de Montréal*

Moustapha Faye
Auxiliaire de recherche

Julie Hagan
Auxiliaire de recherche

Comité de lecture

Sophie Bélanger
Agente de recherche

Isabelle Boutin-Ganache
Consultante en éthique

Ghislaine Cleret de Langavant
Commissaire adjointe à l'éthique

Marie-Alexandra Fortin
Adjointe exécutive par intérim

Révision et édition

Anne-Marie Labbé
Rédactrice et réviseuse linguistique

Graphisme

Dièse / Solutions visuelles & design

SOMMAIRE

Comme le concept de «débat public» est au cœur du mandat du Commissaire à la santé et au bien-être, une démarche de réflexion s'est imposée au sein de l'équipe du Commissaire afin de mieux cerner cette réalité, son importance et les conditions qui y sont propices. De cette démarche de réflexion, il ressort que le débat public relève du processus continu de circulation et de confrontation des discours portant sur les enjeux du bien commun, qui se déroule dans l'espace public. Si l'on peut – et même doit – parler du débat public comme d'une réalité singulière, il est toutefois nécessaire de considérer le débat public comme une réalité plurielle qui se vit à différentes échelles et dans différents contextes, tout comme l'espace public où il se déroule.

Certaines caractéristiques fondamentales doivent être présentes pour qu'on soit en présence du débat public. Tout d'abord, il n'y a pas débat public s'il n'y a pas diversité d'idées, de valeurs, d'arguments, de points de vue, de perspectives et d'interprétations. Ensuite, le déroulement du débat public suppose généralement des oppositions et des désaccords, voire des conflits. Par ailleurs, il n'est pas à l'abri des rapports de pouvoir et des formes d'inégalité. Finalement, le débat doit être de nature «publique», c'est-à-dire qu'il doit, d'une part, se dérouler dans l'espace public et être accessible à tous et, d'autre part, porter sur des sujets d'intérêt commun à l'ensemble des citoyens.

De plus, on constate que l'importance du débat public s'inscrit au cœur des dynamiques et des institutions de toute société démocratique. Cette importance renvoie aussi au rôle que joue le débat public dans la formation des collectivités. Elle repose également sur la manière dont les collectivités humaines réfléchissent ensemble aux défis auxquels elles sont confrontées.

Différents acteurs jouent régulièrement un rôle dans le débat ayant cours dans l'espace public. Certains acteurs interviennent dans le débat public par les discours qu'ils produisent: les médias et la société civile, les acteurs liés à l'État, les entreprises privées, ainsi que le monde de l'enseignement et de la recherche. Les médias et la société civile constituent toutefois en même temps des «tribunes» où sont relayés les discours et les points de vue produits par d'autres acteurs, et par lesquelles peuvent s'exprimer et participer les citoyens. En outre, certains acteurs sont eux-mêmes des espaces où l'on débat de façon plus ou moins publique, par exemple le Parlement ou le monde de la recherche et de l'enseignement. La présentation de certaines des caractéristiques et des enjeux liés à ces divers acteurs permet de mettre en relief la richesse ainsi que les limites et les risques propres à la pratique du débat public contemporain.

Même si certaines conditions générales favorables au déroulement du débat public relèvent des composantes nécessaires à une société démocratique, le débat public devrait idéalement incarner certains principes, qui peuvent aussi guider les formes de participation publique organisées par l'État. Ces principes sont l'égalité entre les participants et la liberté de parole, l'inclusion d'une diversité de participants et de points de vue, la valorisation de l'usage de l'argumentation ainsi que la transparence. Néanmoins, l'application de ces principes ne va pas toujours de soi: ils doivent être adaptés selon le contexte concret du débat public, ainsi que selon les circonstances dans lesquelles est organisée une forme de participation publique. De plus, des désaccords existent sur la façon de les interpréter.

L'État peut contribuer de façon significative au débat public, en particulier par l'organisation de formes de participation publique. Celles-ci peuvent être distinguées en fonction de divers critères, tels que le degré de pouvoir consenti aux participants, le caractère temporaire ou permanent de la participation, ou encore l'utilisation de méthodes délibératives. Quelles que soient les formes de participation publique, leurs organisateurs sont confrontés à certains enjeux dont ils doivent tenir compte, puisque ces enjeux influent sur la légitimité de l'exercice: les enjeux de transparence, d'indépendance, de représentativité et de capacité des formes de participation publique à influencer les décisions publiques et la vie politique.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Le débat public et son importance	3
Qu'entend-on par débat public ?	3
Quelles sont les caractéristiques fondamentales du débat public ?	5
L'incontournable et nécessaire diversité de points de vue	5
Le conflit : les nécessaires affrontements dans le débat public	5
Le caractère public du débat : la visibilité et l'intérêt commun	6
Pourquoi le débat public est-il important ?	7
Les acteurs du débat public	10
Les médias traditionnels	11
Les réseaux sociaux ou nouveaux médias	11
La société civile	12
Les acteurs étatiques	13
Les entreprises privées	14
Le monde de la recherche et de l'enseignement	15
Les conditions propices au débat public	18
Des principes pour guider le débat public	18
Des questions soulevées par le principe d'argumentation	20
Des questions soulevées par le principe d'inclusion	21
Des questions soulevées par le principe d'entente	21
Quels moyens peuvent adopter les pouvoirs publics pour agir dans le débat public ?	22
Quelques distinctions entre les formes de participation publique	23
Les enjeux liés aux formes de participation publique	26
Conclusion	27
Annexe I	28
Médiagraphie	29

INTRODUCTION

Ce document résulte d'une démarche de réflexion menée par le Commissaire à la santé et au bien-être afin de mieux cerner ce qu'est le débat public, son importance et les conditions qui y sont propices, en lien avec les enjeux de santé et de bien-être¹. En effet, le concept de débat public est inscrit au sein même du mandat du Commissaire, qui est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois.

Qu'entend-on par débat public? Quelles sont ses caractéristiques fondamentales? Pourquoi est-il important pour le fonctionnement d'une démocratie et pour la vie d'une collectivité? Où et par qui se vit-il? Quels enjeux soulèvent les interventions des différents acteurs? Quels principes peuvent guider son déroulement et ainsi contribuer aux conditions qui y sont propices? Par quelles actions les organisations publiques peuvent-elles y contribuer? L'exploration de ces questions permet de mieux cerner les enjeux, les défis, les valeurs et les principes soulevés par le débat public, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être, et ainsi de fournir un cadre de réflexion aux acteurs qui y sont engagés.

Pour répondre à ces questions, ce guide aborde dans une première section la nature du débat public et son importance, en définissant le débat public et en présentant des concepts qui viennent éclairer ses caractéristiques fondamentales. Les aspects de la vie collective et des institutions démocratiques qui expliquent l'importance du débat public sont ensuite soulignés. Dans la seconde section, le guide s'intéresse aux différents acteurs qui interviennent fréquemment dans le débat public, aux rôles qu'ils y jouent et aux enjeux que soulèvent leurs interventions dans le débat. Dans la troisième section, les conditions propices au débat public sont précisées. Des principes qui peuvent inspirer les acteurs qui interviennent dans le débat public sont d'abord mentionnés, de même que les questions que soulèvent plusieurs de ces principes. Cette section se termine par les actions que l'État peut entreprendre par rapport à ce débat démocratique, essentiellement par l'organisation de formes de participation publique, c'est-à-dire par l'organisation d'exercices visant à consulter les acteurs de la collectivité, voire à les engager dans les processus décisionnels et les débats qui y sont liés.

1. Le Commissaire a également produit une version détaillée, qui contient toutes les références utilisées. Ce document est accessible sur son site Internet : *L'importance du débat public et les conditions qui y sont propices – Version détaillée*.

LE DÉBAT PUBLIC ET SON IMPORTANCE



LE DÉBAT PUBLIC ET SON IMPORTANCE

QU'ENTEND-ON PAR DÉBAT PUBLIC ?

Dans les médias et les discours de personnalités publiques, des expressions qui font référence au débat public, par des appels à la « tenue de débats publics » ou à la « participation des citoyens au débat public », sont fréquemment rencontrées. L'usage de ces expressions et leur fréquence dans les discours témoignent de l'importance du concept dans notre vie démocratique.

Mais qu'entend-on par débat public ? Ce terme renvoie à une dimension constante de la vie politique en démocratie, celle des interactions où s'échangent des arguments, se construisent des discours et s'affrontent des idées et des valeurs sur des enjeux collectifs. Dans cette perspective, le débat public dépend de l'existence d'un espace où peuvent se réaliser ces échanges et auquel les citoyens peuvent participer par l'intermédiaire de la parole. Cet espace où se réalise le débat public, c'est **l'espace public**, c'est-à-dire l'espace physique ou virtuel (ce qui suppose le recours aux médias) dans lequel divers acteurs individuels et collectifs se réunissent pour discuter de préoccupations et d'intérêts communs, avec l'intention de confronter leurs différentes visions et d'arriver possiblement à une position commune. Les acteurs du débat public sont généralement des ensembles d'individus agissant collectivement, habituellement dans le cadre d'associations, d'organisations, voire d'institutions (groupes de la société civile, milieux d'enseignement et de recherche, partis politiques, etc.) Cela dit, en diverses circonstances, des personnes peuvent aussi individuellement développer un discours et faire entendre une voix dans le débat public (par exemple, l'effet d'un témoignage personnel relayé par les médias et l'impact des prises de position d'un intellectuel).

Par conséquent, lorsqu'on évoque le débat public sur le financement du système de santé et de services sociaux ou sur la possible couverture par l'État d'une nouvelle technologie médicale, on réfère à des échanges, à des confrontations de valeurs et de points de vue, qui surviennent dans l'espace public et portent sur ces enjeux. Des expressions telles que « favoriser le débat public » et « soumettre un enjeu au débat public » évoquent cette même dimension de la démocratie.

Le débat public ainsi défini et l'espace public où il se déroule sont des réalités plurielles qui se vivent à différentes échelles. Ce débat peut exister dans l'espace public commun à une société, tout comme il peut advenir à l'échelle plus restreinte d'une communauté locale, ou encore au sein d'un mouvement social qui traverse plusieurs nations.

De plus, le débat et l'espace publics existent dans différents contextes, que ce soit dans l'échange qui survient continuellement par l'intermédiaire des médias ou dans le réseau d'associations qui forme ce que l'on appelle la « société civile » (partis politiques, associations volontaires, mouvements sociaux, etc.) Ils se réalisent de même dans l'assemblée des citoyens d'une municipalité, qui se regroupent en un même lieu pour discuter sans restriction de questions d'intérêt général, ou encore dans le débat qui anime les sessions du Parlement. Autant de réalités qu'il faut garder en tête lorsqu'on aborde ces questions !

Un exemple d'espace et de débat publics transnationaux : la mouvance altermondialiste

Depuis le début des années 1980, on a pu constater la formation d'un espace public d'ampleur transnationale avec la mobilisation d'individus, de partis politiques, de syndicats et d'organismes non gouvernementaux (ONG) locaux et internationaux autour de questions internationales qui étaient autrefois l'apanage des diplomates (comme la négociation des accords de commerce et des autres accords internationaux). Ce processus s'est étalé du premier contre-sommet du G-7, organisé à Londres en 1984, à l'échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en 1999, pour culminer avec le premier Forum social mondial, organisé à Porto Alegre (au Brésil) en janvier 2001.

Par ailleurs, l'organisation de formes de participation publique par l'État peut aussi contribuer au débat public. Les commissions d'étude ou de consultation, telles que la commission Romanov sur le thème de l'avenir des soins au Canada, la commission Clair sur le sujet des orientations du système de santé du Québec ou la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, sont des exemples de telles formes de participation.

Les formes de participation publique ne visent toutefois pas toujours à contribuer au débat public : elles peuvent avoir comme objectif premier le soutien à la décision ou à l'intervention de l'État (par exemple, l'application d'un plan d'action en santé mentale). À cet égard, pensons aux évaluations de programmes ou aux mises en place de nouvelles politiques, pour lesquelles peuvent être effectuées des consultations par l'entremise de moyens tels que les groupes de discussion (*focus groups*) ou les sondages.

Les formes de participation publique mises en place lors de la commission Clair

La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair) a été créée le 15 juin 2000. Son mandat consistait à animer un débat public sur les enjeux auxquels faisait face le système de santé et de services sociaux et à proposer des avenues de solution pour l'avenir de ce système. Ce mandat portait plus particulièrement sur le financement et l'organisation des services.

Lors de cette commission, plusieurs formes de participation publique ont été mises en place : quatre forums d'experts se sont tenus sur différents thèmes, ce qui a permis la consultation de près de 1 000 spécialistes en santé et en services sociaux (du Québec, du Canada ou d'autres pays) ; des consultations régionales ont été organisées par les régions régionales de santé et de services sociaux (500 mémoires ont été déposés et 6 000 personnes ont pris la parole) ; des audiences publiques ont été tenues à l'échelle nationale (donnant lieu au dépôt de 200 mémoires) ; un sondage a été mené par téléphone et un autre, par Internet (5 000 personnes ont été interrogées et 500 ont répondu par Internet).

Si les pouvoirs publics sont les organisateurs de formes de participation publique, d'autres acteurs, comme les médias ou des organisations de la société civile, peuvent mettre en place leurs propres espaces de participation. Par exemple, en mai 2007, une coalition d'une quinzaine d'organismes a préparé les premiers États généraux de la lutte contre le cancer au Québec : ceux-ci ont réuni 5 000 personnes de tous les milieux et de toutes les régions, incluant des chercheurs et des représentants d'organismes communautaires.

Ces différents contextes propices au débat public viennent compléter d'autres aspects cruciaux de la vie démocratique, en particulier le travail des élus et des employés de l'administration publique, qui ont le mandat d'exercer les pouvoirs de l'État, en prenant conseil auprès de multiples acteurs reconnus pour leur expertise.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU DÉBAT PUBLIC ?

Certaines caractéristiques fondamentales doivent être constatées pour qu'on soit en présence du débat public. Elles sont liées à certains idéaux et principes qui peuvent servir de guide pour le déroulement du débat public, qui seront décrits plus loin. Tout d'abord, il faut répondre à cette question cruciale : quelles sont les caractéristiques fondamentales du débat public ?

L'incontournable et nécessaire diversité de points de vue

Il ne peut y avoir de débat public sur un sujet s'il n'y a pas diversité d'idées, de valeurs, d'arguments, de points de vue, de perspectives et d'interprétations. En effet, si tout le monde avait la même perception d'un enjeu, des solutions à y apporter et de ce qui correspond au bien public, aucun débat ne serait nécessaire ni possible.

Selon certains philosophes, comme Hannah Arendt, cette diversité serait au cœur même de la réalité politique et de la démocratie. Sans elle, l'existence de la vie politique, voire de la vie publique elle-même, serait impossible : «[...] vouloir se débarrasser de [la diversité] équivaut toujours à vouloir supprimer le domaine public» (Arendt, 1983, p. 283). Ainsi,

pour qu'on soit véritablement en présence du débat public, il faut qu'on puisse discuter de différentes possibilités et de divers points de vue en les évaluant. Plusieurs réponses aux problèmes rencontrés doivent être envisageables et envisagées. Cela dit, dans ce processus de raisonnement en commun et d'échange d'arguments, des « informations de départ » et des « faits », produits par les acteurs scientifiques ou par d'autres moyens, jouent un rôle important en alimentant les discussions. Le débat public s'oppose ainsi à l'idéologie qui est « la prétention de détenir la solution en dehors de tout débat public » (Lamoureux, 2004, p. 11) ou à l'affirmation qu'existe une vérité définitive que des experts seuls peuvent expliquer et appliquer.

Le conflit : les nécessaires affrontements dans le débat public

Qui dit débat public dit oppositions et désaccords, voire conflits. Il s'agit là d'une réalité incontournable et même nécessaire du débat public, qui découle de la diversité des acteurs qui y participent et de leurs opinions. En effet, différentes visions du monde et de l'avenir entrent en concurrence et en confrontation à travers l'échange d'arguments qui constitue le débat public : la démocratie et le débat public se nourrissent de ce conflit. Le débat public comme réalité politique ne se résume pas à un échange neutre de raisonnements et d'arguments logiques.

En plus des oppositions, désaccords et conflits, des formes d'inégalité et des rapports de pouvoir vont se jouer dans le débat public, car tous les participants ne sont pas égaux dans leur capacité à faire valoir leurs points de vue. Ceux qui détiennent davantage de pouvoir, d'argent, de prestige, de liens sociaux et de capacité organisationnelle ont plus de facilité à faire passer leur message et à définir les paramètres du débat. Cette inégalité est accrue par le fait que le débat public passe en bonne partie par l'intermédiaire des médias. Il faut prendre acte de la présence de ces éléments d'inégalité dans le débat public, tout en mettant en place des mesures d'équité visant à amoindrir – dans des conditions idéales, à éliminer complètement – les obstacles à l'égalité (redistribution de revenus, lutte contre la discrimination, etc.).

Le caractère public du débat: la visibilité et l'intérêt commun

Pour qu'on soit en présence d'un débat public, le débat doit bien évidemment être de nature «publique»! Mais qu'est-ce que cette nature publique du débat? Cet adjectif peut prendre ici différents sens, qui ne sont pas contradictoires: il renvoie d'abord à ce qui est entièrement visible dans l'espace public, mais aussi à ce qui est de l'intérêt commun de tous les citoyens.

- > Dire que le débat est public, au sens d'entièrement visible dans l'espace public, cela signifie que la participation au débat est possible pour tous et que les lieux et les objets du débat peuvent être connus de tous, directement ou par l'intermédiaire de l'information circulant dans les médias.
- > Dire que le débat public concerne ce qui est de l'intérêt commun de tous les citoyens, cela soulève la question suivante: sur quoi échange-t-on dans ce débat? Le débat public peut porter sur des décisions en matière de lois ou d'orientations budgétaires, ou encore sur des questions constitutionnelles ou de justice sociale: certains penseurs – comme Jürgen Habermas et John Rawls – ont même associé le débat et l'espace publics à ces seuls aspects. Or, dans le débat public se discutent aussi des façons d'interpréter le monde et de définir une vision de la vie qui est jugée souhaitable, ce qui n'est pas indissociable des questions plus restreintes de décisions budgétaires et légales, ou de choix sur les principes de constitution ou de justice. De ce point de vue, le débat public peut par exemple servir à privilégier certaines valeurs et conceptions du bien commun qui organisent le développement d'un système de santé et de services sociaux: met-on l'accent sur la liberté individuelle ou sur la responsabilité collective par rapport à la protection des plus vulnérables? Enfin, l'espace public et le débat qui y a cours constituent aussi un contexte dans lequel des groupes particuliers peuvent affirmer une voix et une identité collectives qui leur sont propres.

Notons qu'il est possible de débattre dans des contextes «non publics», à huis clos. Cette façon de débattre aurait, selon certains spécialistes, l'avantage de favoriser la transformation des positions et des opinions respectives.

Cela dit, le caractère public ou non d'un thème est sujet à débat. L'évolution même du débat public a fait en sorte que certaines préoccupations de la sphère privée en sont venues à être considérées comme publiques: que ce soit la protection des enfants, la violence conjugale ou la lutte contre les infections transmissibles sexuellement ou par le sang.

POURQUOI LE DÉBAT PUBLIC EST-IL IMPORTANT ?

L'importance du débat public est étroitement liée à l'exercice de la citoyenneté et à la vie démocratique et politique. Elle découle aussi du rôle du débat public dans le développement des collectivités. Elle repose enfin sur la manière dont les collectivités humaines réfléchissent ensemble aux défis auxquels elles sont confrontées : le déroulement du débat public favorise en effet la compréhension de réalités complexes et d'enjeux éthiques et sociaux, en croisant différents savoirs et points de vue. C'est pourquoi son importance s'inscrit au cœur des institutions et des dynamiques sociales et politiques de toute société démocratique.

La place du débat public dans la vie démocratique –

Le débat public représente un idéal essentiel en démocratie : il sous-tend l'exercice du pouvoir dans nos institutions politiques liées au régime parlementaire, en plus d'être un fondement de la légitimité des décisions collectives. Selon certains, plus le processus de décision collective s'approche d'une forme idéale du débat public, plus la décision, les institutions démocratiques et leurs représentants apparaissent comme légitimes.

Le débat public occupe aussi une place fondamentale dans le fonctionnement de notre démocratie, du fait que l'État est l'organisation dont se dotent les citoyens pour organiser leur existence collective. Étant donné que les représentants politiques et les administrations publiques exercent les pouvoirs au nom des citoyens et pour le bien commun, il importe que les citoyens puissent participer aux discussions publiques menant aux actions entreprises par l'État.

De plus, le débat public s'inscrit au cœur de la vie démocratique parce que la participation des citoyens à ce débat constitue une forme d'exercice de la citoyenneté. Tel que le suggérait la sociologue québécoise Jocelyne Lamoureux (2001, p. 40), la citoyenneté, c'est la participation à un « espace de débat et de décision pour déterminer, pour un temps, les règles du vivre-ensemble ». La participation au débat public est une manière de s'engager dans la communauté des citoyens et de s'inscrire dans le travail de négociation des rapports sociaux, deux aspects cruciaux de la citoyenneté.

Le rôle du débat public dans le développement des collectivités –

L'espace public et le débat s'y déroulant participent à la formation des collectivités, à la construction du lien social. Ils contribuent d'abord à la formation de solidarités sociales, ainsi qu'à la construction d'identités et d'imaginaires collectifs. À cet égard, ils favorisent leur émergence à l'échelle d'une société, mais aussi à l'échelle des associations, des réseaux et des mouvements sociaux qui forment la société civile : ces derniers acquièrent une voix par la pratique du débat public et par l'expérience d'espaces publics qui leur sont propres.

Le débat public joue ensuite un rôle dans la formation des opinions et volontés collectives, à partir des expériences et des opinions particulières des citoyens. À travers la formation de ces opinions et volontés collectives s'énoncent et s'affirment des mandats destinés aux représentants politiques. Pour cette raison, le débat et l'espace publics sont appelés à jouer une fonction de médiation entre les citoyens et les pouvoirs publics. Ainsi, la création du réseau des centres de la petite enfance (CPE), avec l'adoption de la Politique familiale en 1997, illustre comment une opinion et une volonté collectives se sont formées à la suite des initiatives citoyennes de garderies et de l'émergence d'un sentiment de responsabilité collective à l'égard de la garde des jeunes enfants, tâche qui était auparavant reléguée à la sphère privée. Cette opinion et cette volonté ont influencé l'adoption d'une nouvelle Politique familiale du Québec et la création d'un programme très novateur par le gouvernement québécois.

L'importance du débat public comme forme de réflexion

collective – Les échanges qui constituent le débat public permettent l'exercice d'une intelligence collective, en réponse aux défis auxquels les sociétés sont confrontées. D'abord, le débat public permet de combiner et d'articuler différents types de savoir portés par divers acteurs de la vie collective. En effet, les citoyens développent et maîtrisent des savoirs qui sont complémentaires à ceux des experts, autant comme individus que comme citoyens engagés dans des groupes, des réseaux ou des mouvements sociaux. Ces savoirs citoyens regroupent entre autres l'information acquise et produite par les individus au cours de leurs expériences de vie, en particulier par le travail et le bénévolat. C'est le cas, par exemple, des proches aidants : à travers l'expérience d'accompagnement d'une personne atteinte de troubles de santé chroniques, ils développent des savoirs uniques sur l'expérience de la maladie et sur les relations avec le système de santé et de services sociaux.

La combinaison de multiples savoirs par le débat public permet d'explorer collectivement les problèmes rencontrés par la collectivité, les risques et les incertitudes qui leur sont associés, de même que les différentes solutions à apporter à ces problèmes. Plus particulièrement, le débat public fait surgir des aspects des problèmes collectifs qui sont toujours sans réponse, pour lesquels plus de réflexion et plus de recherche sont nécessaires. Il met en lien différents aspects des problèmes, qui ne l'auraient pas été autrement. Il favorise aussi l'élargissement des options et des solutions qui sont envisagées, par exemple en mettant l'accent sur des solutions appliquées ailleurs ou en retournant à des solutions envisagées dans le passé. Selon le sociologue des sciences Michel Callon et ses collaborateurs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 47), le débat public favorise cette exploration « par le jeu des affrontements qu'[il] met en place, des informations qu'[il] génère et fait circuler ». Par la même occasion, le débat public permet d'explorer les questions suivantes : quels sont les groupes et les acteurs qui sont touchés par un problème et ses solutions (par exemple, dans le cadre d'un projet de développement) ? Quels sont les intérêts et les préoccupations qu'ils ont à ce sujet ?

Ensuite, le débat public contribue à la réflexion collective par le rôle essentiel qu'il joue dans la réponse à apporter aux enjeux éthiques et sociaux que soulèvent les changements et les réalités de nos sociétés complexes. Il permet d'éclairer ces enjeux en mettant en évidence les valeurs en cause et le sens à leur attribuer, en faisant vivre les valeurs par l'interprétation qu'on leur donne collectivement. Il est le lieu d'un choix entre de multiples actions possibles qui permettent de réaliser ces valeurs.

Dans le domaine de la santé et du bien-être, en particulier, les découvertes scientifiques et technologiques (dépistage génétique, recherche sur les cellules souches, etc.), tout comme l'émergence de nouvelles réalités sociales (relations sociales par l'intermédiaire d'Internet, nouvelles parentalités, etc.) et les défis liés aux transformations économiques (mondialisation économique, problèmes des finances publiques, etc.), soulèvent des enjeux qui ne peuvent pas être simplement traités comme des questions techniques ou de gestion. Comme ces enjeux ont des impacts sur la collectivité et impliquent des choix en matière de valeurs, ils relèvent de la compétence des citoyens : ils ne peuvent pas être discutés seulement par quelques experts, d'où l'importance de voir participer une variété d'acteurs, mais aussi de bien comprendre les contributions spécifiques qu'ils apportent au débat public, ainsi que les enjeux qui y sont liés.

LES ACTEURS DU DÉBAT PUBLIC



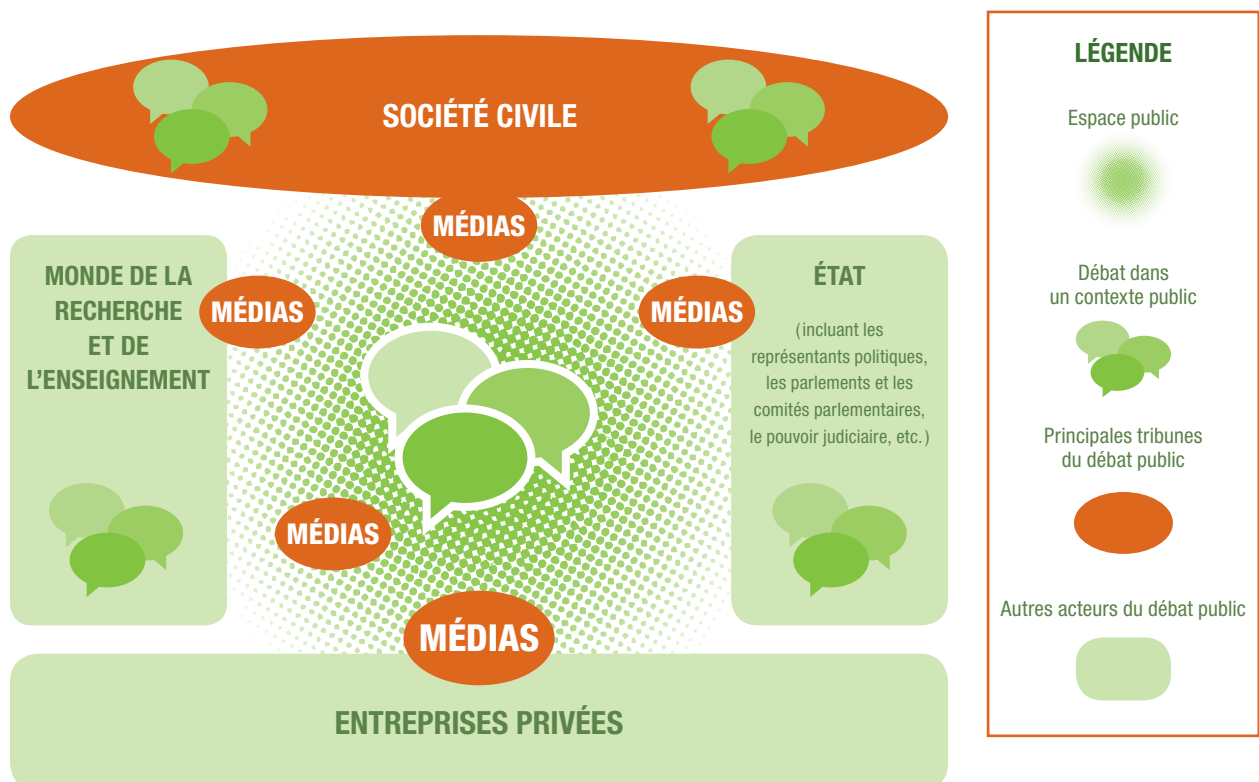
LES ACTEURS DU DÉBAT PUBLIC

Quels sont les acteurs intervenant fréquemment dans le débat public ? Quels rôles jouent-ils ? Quels sont les enjeux que soulèvent leurs interventions dans le débat ? Répondre à ces questions permet de poursuivre la réflexion sur le débat public en tenant compte du type d'acteurs qui y participent et des enjeux liés à leur participation dans une société contemporaine. Par exemple, l'intervention dans le débat public de certains acteurs, tels que les « experts » issus du monde de la recherche et de l'enseignement ou les entreprises, entraîne fréquemment l'établissement de relations de pouvoir avec les autres acteurs, comme les citoyens qui agissent dans la société civile.

Certains acteurs jouent un rôle de « tribunes », par lesquelles sont relayés différents discours et points de vue, où pourront s'engager les citoyens : ces tribunes permettent à ces derniers d'interagir par l'usage de la parole et la confrontation des opinions et, éventuellement, d'agir collectivement. Les médias et la société civile jouent ce rôle, avec toutefois des limites et des biais variables. Ce rôle de tribune est crucial pour le débat public, car celui-ci repose sur la constance et l'intensité de la participation des citoyens, sur leur assiduité à y intervenir.

D'autres acteurs collectifs interviennent dans le débat public par les discours qu'ils produisent : c'est le cas du monde parlementaire et juridique, du monde des entreprises privées ainsi que du monde de l'enseignement et de la recherche. Les rôles de tribunes pour le débat public et de producteurs de discours ne sont pas exclusifs : d'un certain point de vue, les médias et la société civile constituent aussi des ensembles d'acteurs qui interviennent dans le débat public par leurs prises de position. De plus, certains acteurs collectifs, qui produisent des discours et les énoncent dans l'espace public, sont eux-mêmes des espaces où l'on débat de façon plus ou moins publique, selon les circonstances : c'est le cas, entre autres, du Parlement ainsi que du domaine de la recherche et de l'enseignement. Par ailleurs, plusieurs de ces acteurs sont appelés à prendre part aux formes de participation publique mises en place par l'État et à y présenter leurs positions et leurs réflexions.

LES DIVERS ACTEURS DU DÉBAT PUBLIC



LES MÉDIAS TRADITIONNELS

Les médias traditionnels (journaux, télévision, radio) jouent un rôle fondamental dans l'espace public et le débat qui s'y déroule. Ils mettent en contact des personnes qui ne peuvent pas toutes se regrouper dans un même lieu physique; ils servent de tribunes, sans lesquelles l'espace et le débat publics pourraient plus difficilement exister. En plus, ce sont en soi des producteurs de discours incontournables dans le débat public dans nos sociétés modernes. Selon une conception définie dès le tournant du 19^e siècle, ils soutiennent la participation démocratique des citoyens en permettant une meilleure information sur les enjeux collectifs, l'expression de positions dans l'espace public et l'échange d'arguments et d'expériences. Cette caractérisation du rôle fondamental des médias traditionnels pour la vie démocratique est par ailleurs inscrite dans les guides et codes de déontologie d'organismes tels que la Fédération des journalistes du Québec et le Conseil de presse du Québec, qui ont pour fonction d'encadrer le travail des journalistes ou de les représenter.

Cela dit, certaines caractéristiques des médias traditionnels viennent limiter leur capacité à représenter équitablement les différents groupes et catégories de citoyens, ce qui restreint leur rôle dans le débat public et la vie démocratique. Des caractéristiques de l'organisation du travail des journalistes et de la culture journalistique, comme les contraintes du style journalistique et l'exigence de sources jugées crédibles, limitent le type de messages qui peuvent être diffusés dans les médias. Les rapports de pouvoir qui traversent la société influent sur la représentation des groupes marginaux dans les médias traditionnels (comme les personnes prestataires

de l'aide sociale), ce qui rend leur réalité plus difficilement compréhensible, alors que les visions des acteurs sociaux dominants s'imposent plus facilement. Les logiques économiques qui gouvernent le marché des médias, comme la tendance à la concentration de la presse, amplifient aussi ces caractéristiques.

Les influences qui s'exercent sur les médias sont limitées et n'empêchent pas complètement les médias de soutenir la vie démocratique, voire le changement social et politique. Des doutes existent ainsi sur l'impact de la couverture médiatique sur les opinions et les préoccupations des citoyens: la capacité de certains acteurs à dominer le débat public dans les médias aurait plus d'impacts à court et à moyen terme sur les décideurs que sur les citoyens en général. De surcroît, l'accès aux médias des différentes catégories sociales et des divers groupes va varier dans le temps: le mouvement des femmes et les groupes autochtones ont aujourd'hui davantage accès aux médias qu'à d'autres époques. Enfin, les médias traditionnels ne sont pas tous des entreprises à but lucratif: en plus des médias dont le financement, voire la propriété, est public, il existe des médias à but non lucratif opérés par des groupes de la société civile, qui sont fréquemment alimentés par des bénévoles. Distribués sur un support papier jusqu'à l'apparition d'Internet, de nombreux médias à but non lucratif ont maintenant une dimension encore plus interactive depuis leur passage au format électronique, ce qui facilite encore davantage la contribution des citoyens de tous horizons et confirme l'orientation participative de plusieurs de ces médias.

LES RÉSEAUX SOCIAUX OU NOUVEAUX MÉDIAS

Dans la dernière décennie, de nouveaux médias reliés à Internet, plus particulièrement au Web 2.0 (Facebook, Twitter, wikis, etc.), se sont ajoutés aux médias dits traditionnels. Ils suscitent beaucoup d'espoir quant à leur contribution au débat public et à la vie démocratique en raison de leur dimension très interactive: ils facilitent la diffusion d'informations et d'analyses entre leurs utilisateurs et ils peuvent même servir de forums de débat. Selon certains analystes, les nouveaux médias constituent un «espace public numérique», qui permet la libre expression de chacun. Ils permettraient «une transformation des conditions de participation du public à la vie politique» du fait de leur décentralisation ainsi que

de leur caractère participatif et inclusif (Suraud, 2003, p. 213). Par ailleurs, le contenu diffusé dans les médias sociaux échapperait davantage aux contraintes du marché et de l'État que celui diffusé par les médias traditionnels: la production d'informations, d'opinions et d'autres contenus par les utilisateurs y serait moins soumise aux effets de censure et de déformation. Toutefois, comme d'autres tribunes du débat public, les médias sociaux peuvent être le lieu d'affrontements d'opinions, de positions déjà fixées et d'actions militantes. Bref, ils ne sont pas à l'abri des jeux et enjeux de pouvoir.

LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile – soit le réseau d’organisations et d’associations non étatiques et à but non lucratif² – représente dans les sociétés démocratiques un espace de participation et un ensemble d’acteurs aussi primordiaux à l’exercice du débat public que les médias. Elle se caractérise par sa très grande diversité et sa tendance à l’innovation : elle comprend toutes les formes de regroupements de citoyens établis sur une base volontaire, allant de l’organisme communautaire jusqu’aux mouvements sociaux, en passant par les organisations syndicales et les partis politiques. Parmi les acteurs de la société civile québécoise qui interviennent sur les questions de santé et de bien-être, on trouve les suivants :

- des clubs sociaux et des clubs de bienfaisance, dont l’action sur les questions de santé et de bien-être passera essentiellement par l’entremise de collectes de fonds au profit de fondations ou de personnes atteintes de maladies ;
- des associations politiques et des mouvements sociaux au caractère plus politique et revendicateur, qui abordent les problèmes de santé dans leur dimension sociale (les mouvements féministes, écologistes et homosexuels, en particulier) ;
- des associations d’entraide, au premier rang desquelles se trouvent les associations liées aux maladies et aux problèmes de santé chroniques.

Selon plusieurs penseurs et analystes, les participants par excellence au débat public sont ces associations de la société civile, puisque les citoyens agissent et parlent rarement de façon individuelle. Du moins, ceux qui prennent la parole seuls dans l’espace public sont rarement sans réseau d’influence et sans expertise reconnue.

Grâce à leur engagement dans la société civile, les citoyens mettent de l’avant des préoccupations et des intérêts souvent ancrés dans leur réalité particulière, qui peuvent être partagés par d’autres. Par leurs actions et leurs dialogues collectifs, ils peuvent contribuer à la formulation et à l’extension du bien commun. On peut par exemple penser aux initiatives citoyennes en matière de soins à domicile ou de prévention du suicide, qui ont été lancées par des proches. Dans ce processus, les citoyens auront à confronter les exigences de leur vie quotidienne, d’une part, et les choix politiques, économiques et technologiques qui concernent l’ensemble des citoyens, d’autre part. C’est aussi par leur interprétation des valeurs communes que les acteurs de la société civile contribuent au débat public.

Plus concrètement, l’action de la société civile dans le débat public passe parfois par l’intermédiaire de stratégies militantes (comme l’action directe par les manifestations), alors qu’elle implique à d’autres moments des engagements plus « traditionnels » dans la vie politique, comme la participation à des commissions parlementaires ou les rencontres directes avec des candidats aux élections. Enfin, il peut s’agir d’intervenir auprès d’autres citoyens par l’information et l’échange sur des enjeux collectifs.

Les interventions de certains acteurs de la société civile dans le débat public prennent par ailleurs la forme de mouvements ou de groupes de défense d’intérêts spécifiques : les groupes d’habitants d’un quartier, les groupes de défense de consommateurs, etc. Il s’agit alors de défendre et de promouvoir les droits, les préoccupations et les intérêts de certains groupes de citoyens ou acteurs collectifs, sans pour autant entrer dans un dialogue collectif et avoir une ouverture à modifier son discours. De telles interventions impliquent à la fois des rencontres avec des acteurs des pouvoirs publics (lobbying) et des actions dans les médias. Elles inspirent la désignation de certains groupes de la société civile comme des « groupes d’intérêts » ou des « groupes de pression ».

L’engagement des citoyens dans la société civile s’est longtemps fait – et se fait encore beaucoup – sur une base citoyenne et bénévole, et non dans le cadre d’une relation d’emploi, ni en tant que membre d’un organisme public ou d’une entreprise privée. Cependant, ce caractère distinctif de la société civile tend à s’estomper, notamment au Québec : de plus en plus de gens engagés dans des associations de la société civile sont des professionnels rémunérés. La société civile inclut aussi la participation d’associations elles-mêmes, qui se regroupent en réseaux et en tables de concertation. La distinction entre la société civile et les pouvoirs publics s’est aussi atténuée au cours des dernières décennies, avec l’établissement de partenariats entre des groupes de la société civile et l’État : pensons à la consultation fréquente de groupes pour la prise de décision publique, ou aux programmes de financement et de reconnaissance d’organismes communautaires par le réseau de la santé et des services sociaux.

2. Pour une définition plus détaillée de la société civile, voir le site Internet suivant : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1631>.

LES ACTEURS ÉTATIQUES

Dans le débat public interviennent des acteurs étatiques qui sont rattachés à l'un ou l'autre des trois pouvoirs de l'État moderne : le pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire³. Par exemple, les députés élus par les citoyens, figures par excellence du pouvoir législatif, sont régulièrement engagés dans les divers contextes du débat public : dans les médias traditionnels, mais aussi beaucoup dans les nouveaux médias, dans des événements organisés par la société civile, etc.

Par ailleurs, le monde politique possède ses propres espaces de débat : des espaces où le débat entre représentants élus par leurs concitoyens est associé à l'exercice du pouvoir de l'État et à la décision politique. Les assemblées du Parlement et les réunions de comités parlementaires permettent la confrontation d'opinions et d'arguments. Les discussions qui y ont cours mènent à des décisions ayant force de loi et à la construction de discours qui légitiment et autorisent les actions de l'État. Cela dit, différentes contraintes viennent influencer le déroulement du débat dans le monde parlementaire : pensons à l'imposition de la ligne du parti⁴, qui prévaut dans les traditions parlementaires de certains pays, dont le nôtre.

Les cours de justice sont aussi en elles-mêmes des espaces de débat généralement public⁵, c'est-à-dire des espaces où des parties opposées prennent la parole et débattent publiquement dans le but de poser un jugement. Elles contribuent au débat public qui se déroule à l'échelle de la société, par les jugements qu'elles rendent sur des questions parfois fondamentales du vivre-ensemble. En 2005, le jugement Chaoulli a ainsi fortement relancé, dans l'espace public, la question de la place du secteur privé dans les soins de santé. Il a effectivement invalidé les dispositions du Québec portant sur l'interdiction des assurances privées parce qu'elles contrevenaient à la Charte des droits et libertés de cette province.

Quant aux administrations publiques – les ministères et les organismes publics –, elles participent au débat public, entre autres par la production de savoirs et par un travail d'information. Comme nous le verrons plus loin, l'organisation de formes de participation publique est l'une des voies par lesquelles les administrations publiques peuvent contribuer au débat public.

3. Pour une définition des trois pouvoirs, consulter les sites suivants :
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1629> (pouvoir législatif),
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1494> (pouvoir exécutif)
et <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1637> (pouvoir judiciaire).

4. « En régime parlementaire, entre autres, et c'est le cas au Canada et au Québec, les élus d'un parti politique sont tenus de respecter les grandes orientations, les positions et les décisions adoptées et mises de l'avant par le parti (congrès organe de direction, chef) ou encore par l'aile parlementaire du parti (caucus des députés, conseils des ministres). Cela se matérialise dans les interventions des élus à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement (discipline de parti) et aussi au moment du vote en chambre (discipline de vote). La remise en question de la discipline de parti ou de vote peut entraîner diverses sanctions pouvant aller du retrait de certains privilèges parlementaires jusqu'à l'exclusion du parti. » (Boudreau et Perron, 2011, p. 63).

5. Les cours de justice sont l'exemple par excellence de contextes dans lesquels le débat doit parfois se dérouler à huis clos, que ce soit pour assurer la qualité du débat ou pour protéger l'anonymat ou la sécurité de parties impliquées dans un procès.

LES ENTREPRISES PRIVÉES

Les entreprises privées constituent également des acteurs qui influencent les dynamiques du débat public et de l'espace public où il se déroule. Ces acteurs à but lucratif peuvent promouvoir des préoccupations, des visions et des intérêts dans le débat, en recourant à différentes stratégies qui permettent de faire passer un message précis ou de définir les conditions du débat lui-même. Ces préoccupations, visions ou intérêts sont parfois ceux d'une industrie en particulier, tout comme ce sont à d'autres moments des visions politiques et économiques globales. Pour ce faire, les entreprises privées peuvent s'organiser en associations ou en coalitions, tout comme elles peuvent fréquemment recourir aux techniques de relations publiques. Elles peuvent même soutenir de façon « intéressée » des groupes de citoyens, afin que leurs intérêts particuliers apparaissent plutôt ou aussi comme des préoccupations de citoyens. Par ailleurs, en plus d'intervenir dans le débat public, elles ont la possibilité de promouvoir certaines visions par l'entremise du lobbying, c'est-à-dire par les contacts directs avec des représentants politiques et des administrateurs publics. Il est important de souligner que le recours aux relations publiques et au lobbying n'est pas propre aux entreprises : les acteurs de la société civile et les acteurs étatiques recourent de plus en plus à ces techniques.

Que différentes entreprises puissent se mobiliser ne signifie toutefois pas qu'elles ont nécessairement des positions uniformes à propos des enjeux qui sont débattus dans l'espace public. En fait, sur des enjeux comme la production d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ou l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques, les entreprises peuvent s'opposer et raisonner en reprenant des valeurs et des logiques différentes, par exemple en invoquant les exigences de l'économie de marché, les risques associés aux nouvelles technologies ou la protection de l'environnement.

LE MONDE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT

Le monde de la recherche et de l'enseignement joue un rôle de premier plan dans le débat qui se déroule dans l'espace public. Ce rôle provient de l'apport particulier de la démarche scientifique à la compréhension et à la transformation de notre monde, ainsi que de la capacité des intellectuels à formuler des raisonnements qui éclairent les enjeux de la vie collective.

Au cours du 19^e et du 20^e siècle, plusieurs intellectuels ont joué un rôle décisif dans la prise de conscience et la mobilisation collective autour d'enjeux de société (citons en exemple Simone de Beauvoir, Hubert Reeves et Amartya Sen). Ce rôle a d'ailleurs été inscrit au cœur de la mission de plusieurs institutions d'enseignement supérieur : il a été défini comme une responsabilité sociale des intellectuels et des autres figures du monde universitaire. Néanmoins, avec les modifications du fonctionnement et des exigences du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours des dernières décennies⁶, certains se sont demandé si ce rôle des intellectuels dans le débat public n'aurait pas grandement diminué, comme le rapportait le journaliste Stéphane Baillargeon (2011).

À l'intérieur même du monde scientifique, il existe des espaces de débat qui jouent un rôle fondamental dans le développement et le renouvellement des connaissances : des espaces par ailleurs distincts selon la discipline, les domaines de recherche, etc. Pour cette raison, la liberté de penser et de débattre dans ce monde a été associée – par des penseurs tels que le philosophe américain John Dewey – au développement et au contrôle des connaissances.

Les lieux de production des connaissances et des savoirs savants ne se limitent cependant pas au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche : les transformations sociétales et économiques du dernier siècle ont fait que des savoirs scientifiques sont produits entre autres par des organismes publics (pensons à l'Institut national de santé publique du Québec, par exemple) et des centres de recherche privés (tels les laboratoires pharmaceutiques). On a même vu apparaître des acteurs qui se spécialisent dans le développement de connaissances, mais qui adoptent délibérément une attitude stratégique et un rôle actif par rapport au débat public : il s'agit d'instituts de recherche indépendants travaillant sur des questions d'intérêt public, qualifiés communément de *think tanks*.

Les think tanks (réservoirs d'idées)

Les *think tanks* sont en quelque sorte à la charnière du développement de connaissances scientifiques et de l'activisme politique. D'une part, « [o]n s'entend généralement pour les présenter comme des instituts indépendants qui réalisent des recherches sur les politiques publiques avec l'intention plus ou moins explicite d'alimenter le débat public et d'influencer ces politiques » (Hudon et Roseberry, 2008, p. 242). D'autre part, leur création est fréquemment liée à la promotion de perspectives et de discours particuliers. Sur ce plan, les différents *think tanks* se distinguent selon la place qu'ils accordent à la présence médiatique, à leur place dans l'espace public : si certains investissent considérablement le débat public (organisation de colloques, financement de sondages, etc.), d'autres tablent plutôt sur le développement de liens directs avec les décideurs politiques et les membres de l'administration publique. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, parmi les *think tanks* les plus souvent cités, on relève l'Institut Fraser, le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), l'Institut Caledon, l'Institut économique de Montréal, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) ainsi que l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

6. On réfère en particulier au développement des relations entre le monde de l'enseignement et de la recherche, d'une part, et les acteurs étatiques et non étatiques (entreprises privées, syndicats, etc.), d'autre part, par l'intermédiaire des organismes subventionnaires publics et des contrats de recherche. Ces changements ont conduit à l'arrimage des thèmes de recherche avec les besoins de ces acteurs. Globalement, ils ont aussi encouragé la recherche appliquée, au détriment souvent de recherches plus fondamentales et théoriques. On doit aussi référer à l'insertion accrue des institutions d'enseignement et de recherche dans un contexte international de concurrence, ce qui incite à favoriser certaines formes de recherche, comme les contributions à un « marché » mondial par des publications en anglais, plutôt que les contributions au débat public de la société ou le partage des connaissances par l'enseignement.

Malgré l'importance du débat à l'intérieur des milieux scientifiques, la démarche scientifique qui s'est mise en place depuis les 17^e et 18^e siècles implique souvent que les chercheurs prennent leurs distances d'avec les autres acteurs de la société: l'isolement du scientifique dans un laboratoire en est l'illustration par excellence. Selon le sociologue des sciences Michel Callon et ses collaborateurs (2001), cette rupture contribue aux savoirs scientifiques produits, mais elle fait aussi en sorte que les savoirs et les innovations développés par les chercheurs n'ont souvent pas tenu compte de réalités et de préoccupations que vivent les citoyens. Les choix de recherche qui affectent notre monde se font en fait souvent en cercles restreints, plutôt que par l'intermédiaire du débat public.

Cependant, cette distance entre scientifiques et «non-initiés» s'est transformée au cours des dernières décennies, en raison des controverses sur les risques associés à de nouvelles technologies, du développement de visions critiques sur la capacité de la science à contribuer au bien commun et de la remise en cause du modèle technocratique⁷ de prise de décision gouvernementale. On a même pu voir émerger de nouvelles façons de faire la science, dans lesquelles les «non-initiés» jouent un rôle actif dans le développement des connaissances scientifiques.

Les acteurs présentés ont tous un rôle unique et important à jouer dans le débat public. Cependant, la qualité et l'ampleur de leurs contributions dépendent grandement des conditions dans lesquelles se réalise le débat public. Quelles sont ces conditions favorables ?

Ces relations plus grandes entre le monde des sciences et les autres acteurs sociaux sont toutefois propices à l'établissement de rapports de pouvoir qui se vivent dans le débat public. Comme l'ont montré des recherches en sociologie et en histoire des sciences et de la connaissance, les rapports de pouvoir s'exercent lorsqu'on cherche à inclure ou à exclure certains acteurs des échanges qui portent sur une controverse scientifique, ou lorsqu'on tente d'établir qu'un enjeu est purement technique, car «[d]éclarer d'un dossier qu'il est technique, c'est en effet le soustraire à l'emprise du débat public» (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 38). Les discours des acteurs non experts ont souvent été assimilés à des comportements dysfonctionnels, qui s'expliquent par un manque de connaissances ou par le fait que ces acteurs ont été manipulés. Ces discours étaient alors écartés parce qu'ils étaient vus comme non pertinents, voire dangereux pour la science. En contrepartie, dans ces rapports de pouvoir entre scientifiques et «non-initiés», des groupes de la société civile, des partis politiques et des entreprises peuvent utiliser les savoirs produits par les scientifiques dans le but d'avancer des intérêts particuliers.

7. Dans un modèle technocratique de prise de décision, des experts ont le monopole sur les décisions collectives et les décisions qui ont des implications politiques peuvent être réduites à des questions techniques.

LES CONDITIONS PROPICES AU DÉBAT PUBLIC



LES CONDITIONS PROPICES AU DÉBAT PUBLIC

Plusieurs éléments participent à créer un climat favorable au débat public dans la société :

- > l'existence et la valorisation des libertés civiles garanties par la constitution, telles que les libertés d'expression, d'opinion et d'association ;
- > l'accès à l'information sur les décisions des pouvoirs publics et les raisons de ces décisions (donc, une législation assurant un accès à l'information et une culture de transparence et d'ouverture) ;
- > l'indépendance et la diversité des médias (médias financés par les fonds publics, mais indépendants du contrôle de l'État, médias possédés par des entreprises privées, médias communautaires, etc.) ;
- > une culture politique et publique du débat et de la discussion libre sur les enjeux communs.

De plus, les interventions des acteurs de l'espace public présentés précédemment peuvent favoriser le débat public et sa contribution à la démocratie, du moins lorsqu'elles incarnent certains principes démocratiques. Un acteur en particulier peut avoir un grand impact en la matière : l'État. Il peut travailler à mettre en place des conditions favorables au débat public par diverses actions, entre autres par l'organisation de formes de participation publique.

DES PRINCIPES POUR GUIDER LE DÉBAT PUBLIC

Certains principes peuvent contribuer à la mise en place des conditions propices à un débat public de qualité. Étroitement liés aux idéaux démocratiques, ces principes peuvent aussi servir de guides ou de repères pour les organismes publics qui souhaitent organiser des formes de participation publique, intervenir dans le débat public ou simplement en favoriser le déroulement.

Parmi ces principes démocratiques se trouvent les cinq suivants⁸, auxquels sont associées des questions qui permettent d'évaluer leur réalisation dans les divers contextes du débat public :

- > **L'égalité entre les participants et la liberté de parole** – Les participants sont-ils libres de prendre la parole et d'exprimer leur opinion sans contraintes, ni pression de la part des autorités ? Les conditions dans lesquelles se déroule le débat permettent-elles l'égalité entre les participants ? Des mécanismes pour compenser les éventuelles inégalités dans le débat ont-ils été prévus ou mis en place ?
- > **La valorisation de l'usage de l'argumentation** – Les échanges et les discussions collectives ayant lieu dans le débat public reposent-ils sur un travail d'argumentation ? En d'autres termes, les participants mettent-ils de l'avant des affirmations fondées sur la raison et des faits qui peuvent être compréhensibles et acceptables par autrui ? Est-ce qu'on écoute les arguments des autres participants, en faisant un effort pour en saisir la logique et pour y répondre par des contre-arguments ? Le débat prend-il la forme d'un échange d'informations et de raisonnements permettant aux participants d'acquérir une vision plus large des différents enjeux et opinions en question ? L'échange d'arguments permet-il de dépasser les préférences et intérêts particuliers afin de s'orienter vers l'intérêt commun ?
- > **L'inclusion d'une diversité de participants et de points de vue** – Tous les acteurs touchés par un enjeu peuvent-ils participer au débat public (individus, groupes du monde associatif, institutions, etc.) ? Y a-t-il une diversité de points de vue dans le débat ? Les porteurs de points de vue plus marginaux sont-ils écoutés et respectés ? Les différents acteurs ont-ils la même possibilité d'avancer une vision, de faire valoir leurs besoins, leurs valeurs et leurs intérêts ? Ont-ils aussi la possibilité de remettre en question les affirmations déjà énoncées ou alors d'en formuler d'autres et d'en débattre ?

8. Ces principes ont fait l'objet d'un certain consensus chez les théoriciens et les chercheurs du champ de la « démocratie délibérative ».

> **L'entente** – Est-ce que le déroulement du débat public mène à une reconnaissance réciproque et à un respect entre les diverses opinions et positions des participants, à une compréhension des désaccords et des conflits présents ? Les participants reconnaissent-ils une légitimité et un droit à défendre leurs idées par rapport à celles des personnes dont l'opinion diverge ? Un consensus est-il possible, dans certaines circonstances ?

L'application et la transposition de ces principes dans des situations concrètes ne vont pas toujours de soi. Comme les situations idéales pour le déroulement du débat public sont rarement au rendez-vous, ces principes doivent être interprétés et adaptés selon le contexte concret du débat. En particulier, lors de la mise sur pied d'une forme de participation publique devant contribuer au débat public, les acteurs qui y participent ou qui l'organisent doivent parfois privilégier certains principes au détriment d'autres. Dans les choix effectués en matière de débat public, d'autres préoccupations – comme la question des ressources disponibles – entrent également en ligne de compte.

> **La transparence** – Le contenu du débat et les lieux où il se déroule sont-ils accessibles à toutes et tous ? A-t-on rendu disponible une information qui n'a pas été manipulée à des fins stratégiques ? Lorsqu'un débat public implique des enjeux liés au fonctionnement de l'État, a-t-on diffusé l'information sur les actions et les choix des acteurs qui le composent ? Les résultats des échanges entre les acteurs individuels et collectifs sont-ils transmis aux institutions étatiques ?

De plus, des désaccords existent sur la façon d'interpréter ces principes. Faut-il privilégier l'usage d'une raison universelle ou s'ouvrir à l'expression des réalités particulières par le récit ou la description ? Quelle place laisse-t-on à l'expression et à la reconnaissance des différentes identités sociales et culturelles ? Doit-on valoriser la recherche du consensus, au détriment peut-être de la prise en compte du conflit ? Les questions et réflexions soulevées par l'interprétation et l'application de certains des principes démocratiques – notamment l'argumentation, l'inclusion et l'entente – mettent en lumière des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs qui interviennent dans le débat public. Ces enjeux et ces questions doivent être pris en considération par les institutions de l'État qui veulent organiser des formes de participation publique.

Des questions soulevées par le principe d'argumentation

Le travail d'argumentation implique un déplacement entre le particulier et l'universel. L'argumentation progresse dans le débat public par des allers-retours entre la référence à des expériences concrètes et la formulation de jugements et de règles valables pour tous. Et cela ne va pas sans exigences distinctives. Par exemple, afin de formuler des règles et des orientations à portée universelle, il faut s'interroger sur les propositions d'un individu ou d'un groupe : « Ces propositions sont-elles bonnes et souhaitables pour tous ? » En plus,

ce travail d'argumentation exige d'adapter sa manière de penser : il faut réfléchir en tenant compte de la perspective des autres parties du débat, plutôt que de son seul contexte. Ce passage à l'universel par le raisonnement doit également s'accompagner d'un retour aux réalités particulières : pensons à l'application de règles et de jugements à portée universelle à des contextes de vie concrets, qui mène à prendre conscience de situations d'inégalité ou d'injustice.

Cette vision du travail d'argumentation soulève toutefois des questions et des critiques. Celles-ci s'articulent autour des éléments suivants :

- > la difficulté, voire l'impossibilité, de se détacher de ses propres croyances et valeurs, ne serait-ce que parce qu'on ne les connaît jamais entièrement ;
- > les biais culturels qui teintent les espaces de débat public. Certains auteurs soulignent que les formes de raisonnement qui dominent un espace de débat sont nécessairement marquées par une certaine sensibilité culturelle. Nier cela contribuerait à défavoriser ceux qui sont en position de minorité culturelle ;
- > l'évacuation de dimensions de l'existence, telles que la passion, le courage et la solidarité, au profit de la raison. Contrairement à un débat philosophique ou scientifique, la recherche du meilleur argument n'est pas toujours appropriée pour un débat portant sur des enjeux politiques et éthiques (pensons aux thèmes du suicide assisté, du droit à l'avortement, etc.) ;
- > l'exclusion de formes d'expression autres que l'argumentation rationnelle, qui peuvent pourtant contribuer au débat public. Par exemple, une manifestation est aussi un moyen d'envoyer un message qui contribue à la progression du débat public. Certains types de discours peuvent aussi nourrir le débat public sans être de l'ordre de l'argumentation abstraite. Entre autres, les descriptions et les récits sont des moyens de traduire et de partager des événements, des expériences et des réalités parfois difficiles. Ils contribuent par ailleurs à donner plus de visibilité à ceux qui en ont relativement peu dans la société ;
- > la présence de marchandage, de négociation et de rapports de force dans la vie politique. Une décision pourra être prise au cours du débat parce qu'elle correspond à l'équilibre des forces en présence, non pas parce qu'elle découle du travail d'argumentation. La vie politique ne se résume donc pas au débat public.

Des questions soulevées par le principe d'inclusion

Le principe d'inclusion implique d'abord la participation du plus grand nombre : il faut donc assurer un accès libre à toutes les personnes intéressées. Cependant, ce principe soulève une question importante : que fait-on des différentes identités sociales et culturelles, qui se trouvent souvent insérées dans des rapports sociaux inégalitaires ? Ici, les opinions divergent. Selon certains, il faut « les mettre entre parenthèses ». Dans cette perspective, pour que le débat progresse, il est nécessaire de créer artificiellement une égalité politique entre les participants pour que les rapports de domination n'influencent pas le cours de l'échange d'arguments. Selon ce point de vue, l'instauration d'une égalité de principe dans tout espace de débat est un moyen pour favoriser la liberté d'expression : c'est aussi une façon de s'assurer que ce qui prévaut, c'est la force du meilleur argument.

D'autres penseurs critiques de cette vision soulignent que vouloir mettre entre parenthèses les identités et les différences socioculturelles peut avoir pour effet de favoriser les groupes dominants. Les thèmes privilégiés par certaines catégories sociales – en particulier celles qui sont marginales ou minoritaires – et leurs façons de s'exprimer seraient soit frappés d'invisibilité, soit rejetés. En plus, on ne tiendrait pas compte des inégalités dans la capacité à faire passer un point de vue. Par conséquent, vouloir mettre les identités et les différences entre parenthèses dans un débat, c'est entretenir la fiction qu'on peut séparer le débat public,

d'une part, et le contexte de la société et des rapports sociaux inégalitaires, d'autre part. Exclure les questions de différences et d'identités socioculturelles conduirait à appauvrir le débat public, ainsi qu'à accroître les difficultés de communication entre groupes culturellement différents.

Plutôt que de mettre les identités et les différences entre parenthèses, certains penseurs proposent de les rendre visibles dans le débat et de répondre directement à cet enjeu à travers la recherche de stratégies adaptées au contexte. Lorsqu'une forme de participation publique est organisée pour contribuer au débat public, on peut penser à des possibilités de « représentation compensatoire » pour des participants venant de catégories sociales plus démunies, en agissant sur le temps de parole, ainsi que sur le nombre d'interventions ou de participants. Il s'agit alors de travailler à appliquer les notions de justice sociale à l'échelle de la forme de participation publique : cela demande par ailleurs d'être conscient des formes d'inégalité et d'exclusion qui existent dans la société et qui peuvent agir sur le déroulement du débat. Afin de favoriser l'inclusion dans le débat public en général, des penseurs soulignent l'importance d'appliquer les mêmes principes de justice sociale à l'échelle de la société, au moyen d'interventions aussi profondes et fondamentales que d'améliorer la redistribution des richesses et de travailler à la reconnaissance des minorités sociales et culturelles.

Des questions soulevées par le principe d'entente

Pour plusieurs penseurs, le fait d'argumenter dans le débat favoriserait l'entente entre les participants : cela aurait pour effet de transformer leurs positions et d'amoindrir leurs différences et divergences. De plus, la recherche du bien commun favoriserait une prise de conscience des similarités et des points communs entre les participants du débat, et leur possible rapprochement.

Cependant, l'issue d'un débat doit-elle être l'atteinte d'un consensus ? Pour certains auteurs, le consensus constitue un idéal qui doit guider le débat : les désaccords sont des obstacles à dépasser. Selon d'autres, si une compréhension mutuelle est possible à travers la confrontation des points de vue, elle ne doit pas pour autant viser obligatoirement l'atteinte de positions communes. Cette préoccupation

pour l'atteinte d'un consensus viendrait en effet limiter la capacité à intégrer la diversité des personnes et des perspectives dans le débat : le consensus impliquerait toujours une forme d'exclusion, ne serait-ce que parce qu'il peut signifier l'imposition des idées d'une majorité à une minorité. Cette vision conduit à favoriser la compréhension mutuelle par la confrontation des points de vue, sans qu'une position commune soit nécessairement adoptée. Elle mène aussi à souligner l'importance de savoir reconnaître les conflits insolubles au cours d'un débat et de respecter ces divergences fondamentales.

QUELS MOYENS PEUVENT ADOPTER LES POUVOIRS PUBLICS POUR AGIR DANS LE DÉBAT PUBLIC ?

Par leur intervention, les acteurs étatiques peuvent favoriser l'instauration de conditions propices au débat public. Cela peut se faire parfois par la seule diffusion d'informations, mais encore davantage par la mise sur pied de formes de participation publique. Celles-ci englobent diverses façons de consulter les acteurs de la collectivité, voire de les engager dans les processus décisionnels et les débats qui y sont liés : pensons au référendum, à l'audience publique, au sondage d'opinion, au groupe de discussion (*focus group*), au jury de citoyens, à la conférence de consensus, au comité consultatif, au comité décisionnel, aux consultations par Internet et à bien d'autres (pour une définition des principales formes de participation publique, voir l'annexe I). Ces formes de participation publique sont souvent mises sur pied à l'occasion de différents types de commissions instituées par l'État, incluant les commissions parlementaires. Elles peuvent aussi se réaliser à l'intérieur ou à l'initiative d'organismes-conseils⁹.

Les diverses formes de participation publique peuvent « éclairer » les dynamiques du débat se déroulant dans l'espace public par l'information qui y est diffusée. Elles peuvent fournir un cadre institutionnel dans lequel différents acteurs individuels et collectifs ont l'occasion de débattre, en plus d'être l'occasion d'aborder de nouveaux thèmes et préoccupations dans l'espace public.

Les différentes formes de participation publique sont traversées par l'intention plus ou moins explicite d'encadrer et de guider les échanges d'arguments entre les acteurs qui y participent. L'objectif sous-jacent à certaines de ces formes de participation publique est d'encourager les échanges sous forme de délibérations, de façon à favoriser la rencontre de différents points de vue et leur évolution par le dialogue. D'autres ne sont pas traversées par une telle intention, mais voient quand même le déroulement d'un débat entre les participants.

Un exemple de la manière dont les formes de participation publique peuvent éclairer le débat public : la commission Clair

Les formes de participation publique utilisées lors de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair), créée en juin 2000, ont contribué au débat public et ont éclairé la prise de décision. En effet, elles ont permis d'entendre d'autres discours que ceux qui prédominaient dans l'espace public au début de la Commission, de recueillir des connaissances pratiques sur le système de santé et de services sociaux ainsi que de prendre en considération un grand nombre de points de vue. Elles ont aussi attiré l'attention sur des solutions différentes de celles qui étaient les plus entendues initialement, comme l'importance de la prévention et de la première ligne comme assise du système de santé et de services sociaux : ces solutions ont ensuite fait l'objet d'un relatif consensus social lors des différentes formes de participation publique. L'impact s'est fait sentir sur le plan des décisions gouvernementales : un mois après le dépôt du rapport de la Commission, on annonçait que plusieurs de ces recommandations allaient être appliquées, dont l'implantation de groupes de médecine de famille (GMF).

9. Les organismes-conseils (comme le Conseil du statut de la femme et le Conseil supérieur de l'éducation) sont généralement des organismes gouvernementaux dont le mandat consiste à donner leur avis à un ministre ou à l'Assemblée nationale sur des questions relatives à un secteur d'activités en particulier.

Quelques distinctions entre les formes de participation publique

On peut distinguer les formes de participation publique en fonction de divers critères, tels que le degré de pouvoir consenti aux participants, le moment choisi dans un processus décisionnel, la durée de la participation publique ou son caractère délibératif.

Chacune se caractérise par des enjeux spécifiques, et les connaître permet de guider les choix des organisations publiques qui veulent agir par rapport au débat et à l'espace publics. Enfin, ces formes de participation peuvent être combinées de façon à s'adapter au mieux à un contexte donné.

Le pouvoir consenti aux participants – Le degré de pouvoir consenti aux participants varie selon les formes de participation publique. Certaines n'accordent aucun pouvoir aux participants : c'est le cas des sondages, qui contribuent au débat se déroulant dans l'espace public ainsi qu'aux choix des décideurs, en ne donnant aucune prise aux citoyens participants sur le processus ou la décision. D'autres formes de participation publique permettent aux acteurs qui y participent d'influencer le déroulement de la participation ou son résultat : cela inclut l'audience publique et le comité consultatif. Enfin, certaines formes impliquent un partage du pouvoir, c'est-à-dire que les participants peuvent contribuer aussi bien à la définition des questions débattues qu'à la formulation des décisions : c'est le cas des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux, auxquels siègent des citoyens.

Le moment choisi dans un processus décisionnel – Les formes de participation publique varient selon le moment où elles se produisent dans un processus décisionnel et dans le débat qui y est lié. Le pouvoir consenti aux participants ainsi que le rôle de la forme de participation publique dans le processus décisionnel s'en trouvent fortement influencés. Dans certains cas, la participation a lieu alors que les décisions publiques sont déjà arrêtées ; dans d'autres, un travail de consultation, de concertation ou de codécision est effectué avec les citoyens avant qu'une décision soit prise ou qu'un projet soit défini.

Même si les formes de participation publique peuvent se dérouler avant ou après la prise de décision publique, bien des analystes reconnaissent qu'elles seront perçues comme plus légitimes si elles ont lieu aussitôt que cela est pertinent. Sans que la forme de participation arrive trop précocement, il est souhaitable que les participants puissent contribuer à la définition des questions qui guident le débat. Il est aussi pertinent de faire participer les acteurs concernés quand on voit émerger des enjeux fondamentaux de valeurs et de compréhension : par exemple, quel niveau de risque est acceptable ou non en matière de santé publique ? L'important est d'éviter le genre de situations où des acteurs participent à une discussion sur le choix du site d'une installation industrielle présentant des risques pour la santé de la population, alors que la possibilité de discuter de la construction même de l'installation n'a pas été permise.

La durée de la participation publique – Les formes de participation publique varient en fonction de leur durée, allant d'un caractère ponctuel à une structure permanente. Celles qui sont instituées de façon (quasi) permanente encouragent la continuité dans les échanges, de même que l'apprentissage commun : l'expérience du Forum de consultation du Commissaire en est une bonne illustration (voir l'encadré, p. 24). Elles suscitent la construction d'une mémoire et de références communes, elles assurent une meilleure information des citoyens qui y participent et font en sorte que ceux-ci sont mieux préparés à débattre. Selon des analystes, elles encourageraient une pratique de la citoyenneté plus ancrée dans des valeurs de solidarité et plus orientée vers la recherche du bien commun. Quant aux formes de participation ponctuelles, leur principal avantage est de favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes et d'aller chercher des expériences et des savoirs particuliers.

Dans la pratique, les formes (quasi) permanentes peuvent être articulées à des formes ponctuelles. Par exemple, les comités consultatifs ou décisionnels peuvent mettre sur pied des activités à caractère ponctuel touchant un enjeu précis, qui sont accessibles à un large éventail d'acteurs individuels ou collectifs.

Le caractère délibératif ou non – Parmi les formes de participation publique, certaines recourent à des méthodes délibératives, d'autres, non. Ces méthodes, qui ont fait l'objet d'un grand développement ces vingt dernières années, visent à encourager l'échange et la confrontation d'arguments entre participants, de même qu'à favoriser l'évolution des points de vue à travers un dialogue orienté vers la recherche du bien commun. Généralement, une information documentée accompagne et alimente le travail de délibération. Ces méthodes favorisent l'émergence de nouvelles perspectives et permettent de questionner les opinions et les savoirs des chercheurs experts ou des organisations de la société civile. Ce ne sont pas toutes les formes de participation publique qui s'appuient sur de telles méthodes : ainsi, les audiences publiques ne visent qu'à recueillir des points de vue, et non à organiser leur mise en dialogue et leur évolution. Par contre, leur tenue alimente un débat plus large se tenant dans l'espace public en général.

Au-delà des distinctions – On peut différencier les formes de participation publique en fonction d'autres considérations, comme leur caractère plus ou moins protocolaire. Par exemple, une audience publique est plus formelle dans son déroulement qu'un comité consultatif ou un groupe de discussion (*focus group*). De plus, pour favoriser le débat public (et possiblement la décision publique), il n'est pas nécessaire de privilégier une forme de participation au détriment d'autres, puisque diverses stratégies peuvent être utilisées lors d'une même occasion. Il s'agit en fait d'allier les méthodes les plus aptes à mobiliser les différents acteurs sociaux, à favoriser un questionnement sur les enjeux en cause, à susciter l'émergence et la circulation de l'information souhaitée, en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et des ressources disponibles.

Un exemple d'instance délibérative : le Forum de consultation du Commissaire

Le Forum de consultation est une instance délibérative formée de citoyennes et citoyens venant de chacune des régions du Québec ainsi que d'experts. Son mandat est de fournir son point de vue au Commissaire à la santé et au bien-être sur diverses questions que ce dernier lui soumet dans le cadre de ses travaux. Les 27 membres du Forum sont nommés par le Commissaire pour un mandat de trois ans.

Les membres du Forum débattent d'enjeux complexes, échangent et confrontent divers arguments, mais aussi différentes rationalités, tout en étant alimentés par l'information provenant du Commissaire et d'autres sources. Cette forme de débat, inspirée des méthodes délibératives, favorise l'évolution des points de vue à travers un dialogue orienté vers la recherche du bien commun. Les thèmes sur lesquels le Forum se penche se rapportent aux enjeux d'intérêt collectif touchant notre système de santé et de services sociaux et, plus globalement, la santé et le bien-être de la population. Par exemple, les membres du Forum ont abordé des enjeux liés à la première ligne du système de santé et de services sociaux, au dépistage prénatal de la trisomie 21, aux maladies chroniques, à la périnatalité et à la petite enfance ainsi qu'à la santé mentale.

Les savoirs qui se développent et se transforment pendant ces délibérations alimentent la réflexion du Commissaire sur le système de santé et de services sociaux, en combinaison avec les résultats d'autres formes de participation publique, qui visent divers publics (experts et décideurs du réseau de la santé et des services sociaux, groupes de la société civile, etc.). Les conclusions du Forum sont incluses dans les rapports publiés par le Commissaire. Ces documents sont transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux et la plupart sont également déposés à l'Assemblée nationale. Le Commissaire peut largement les diffuser afin d'éclairer le débat qui a cours dans l'espace public.

Un exemple de combinaison de formes de participation publique : la consultation sur les enjeux éthiques soulevés par l'implantation d'un programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21

En 2008, le Commissaire à la santé et au bien-être a mené une vaste consultation sur les enjeux éthiques soulevés par l'implantation d'un programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21, en combinant une variété de formes de participation publique. Cette consultation découlait d'une demande du ministre de la Santé et des Services sociaux, alors que la proposition ministérielle d'introduire un tel programme de dépistage préoccupait les associations de parents d'enfants ayant la trisomie 21 et les autres associations qui veillent aux intérêts des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et de leur famille : ces groupes de la société civile avaient signalé leur souhait d'un débat public sur le sujet. Pour répondre à ces demandes, le Commissaire a recouru à trois formes de participation publique : un appel ciblé de mémoires ; une consultation publique en ligne ; la tenue de séances délibératives avec le Forum de consultation du Commissaire.

- L'appel de mémoires, dans certains cas suivis d'audiences, visait à déterminer les enjeux éthiques associés au dépistage prénatal de la trisomie 21 et à dresser un portrait de la situation en recueillant l'opinion d'acteurs de la société civile et d'individus concernés par un tel programme de dépistage, ainsi que celle de chercheurs experts de la question¹⁰.
- La consultation en ligne a permis l'émergence de nouveaux éléments de réflexion et l'illustration des enjeux éthiques discutés, grâce à des expériences vécues liées à la trisomie 21 et à son dépistage. Cette consultation visait aussi à informer et à sensibiliser les citoyens à propos des enjeux soulevés par le dépistage, et ainsi à favoriser la dynamique du débat public¹¹.
- Les délibérations du Forum avaient pour but de s'enquérir des préoccupations de citoyens qui n'étaient pas directement touchés par les enjeux liés au dépistage prénatal de la trisomie 21. L'échange délibératif a permis de dépasser les positions individuelles et d'atteindre une proposition commune.

Lors de l'élaboration du programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21, le ministère de la Santé et des Services sociaux a consulté le Commissaire à propos de la formation en ligne destinée aux professionnels de la santé et du matériel utilisé pour informer les citoyens sur cette offre de services. Par ailleurs, le Commissaire à la santé et au bien-être a été invité à présenter les résultats de sa consultation lors du lancement du programme de dépistage dans chacune des régions du Québec.

10. Pour une liste des acteurs ayant fait parvenir leur mémoire et qui ont – dans certains cas – été rencontrés lors d'une audience, consulter l'annexe III du rapport *Consultation sur les enjeux éthiques du dépistage prénatal de la trisomie 21, ou syndrome de Down, au Québec – Des choix individuels qui nous interpellent collectivement* (CSBE, 2008a, p. 103-105).

11. Pour sensibiliser et informer les citoyens, le Commissaire a effectué une revue de la documentation sur les enjeux éthiques soulevés par la trisomie 21, et il a rendu publiques des capsules web. La revue de la documentation est accessible au www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/ConsultationsPubliques/Down/CSBE-SDRevue2008.pdf.

Les enjeux liés aux formes de participation publique

Quelle que soit la forme de participation publique, certains enjeux se profilent : la transparence, l'indépendance, la représentativité et la capacité à influencer les décisions publiques et la vie politique. Ces enjeux influencent la légitimité attribuée à une forme de participation publique.

La transparence – La transparence implique une médiatisation directe ou en différé de l'information sur la progression de la forme de participation publique : du mode de sélection des participants jusqu'à la manière dont des décisions sont adoptées, y compris les éléments qui ne peuvent pas être publicisés pour des raisons de confidentialité ou d'éthique.

L'indépendance – Pour garantir l'indépendance du processus, il importe que les participants, de même que les animateurs, ne soient pas affiliés avec l'entité qui organise la forme de participation publique. Quand de tels liens existent, il s'agit d'être transparent en les divulguant, pour ainsi contrer la perception d'un manque d'indépendance. La nomination d'un comité de direction ou d'une équipe de gestion, qui regroupe des membres venant de différents milieux, favorise aussi l'indépendance. Toutefois, l'organisme qui a mis en place la forme de participation peut fréquemment conserver la responsabilité d'écrire les conclusions ayant émergé de l'exercice.

La représentativité – La représentativité est un enjeu crucial pour toute forme de participation publique : cette capacité à représenter la diversité des citoyens, des acteurs collectifs et des groupes concernés peut toutefois être interprétée et adaptée de diverses manières. On peut viser, par exemple, à assurer une représentativité statistique de la population en utilisant des stratégies d'échantillonnage appropriées. On peut aussi chercher à représenter les différents discours et engagements des acteurs investis dans l'espace public, en particulier les acteurs de la société civile, par diverses stratégies de sélection, telles que le jury de sélection, l'autodésignation et la voie électorale. Enfin, la capacité à donner une voix aux groupes défavorisés, marginalisés ou exclus constitue un enjeu de représentativité particulièrement sensible et important.

La capacité à influencer les décisions publiques et la vie politique – La capacité d'une forme de participation publique à influencer les choix politiques affecte aussi la légitimité et la valeur que les citoyens lui attribuent, surtout lorsque l'intention sous-jacente est de contribuer au développement de politiques publiques. Le peu d'influence de certaines de ces formes sur les décisions politiques a d'ailleurs alimenté des critiques voulant que de tels exercices n'aient aucun impact ou qu'ils ne visent qu'à légitimer des décisions déjà prises. Certes, la capacité d'une forme de participation à influencer les décisions publiques et la vie politique dépend du mandat et des pouvoirs de l'organisation qui l'instaure, ainsi que d'autres facteurs, tels que la culture politique nationale : celle-ci peut traditionnellement accorder plus ou moins d'importance aux résultats de tels exercices. Pour en assurer la légitimité, ses organisateurs doivent communiquer clairement leurs intentions et leurs engagements à propos de l'utilisation des préoccupations, des opinions et des recommandations formulées durant le processus. Il peut aussi être intéressant, après coup, de rendre publiques les influences des discours et des échanges sur les orientations initiales des organisateurs.

CONCLUSION

Cette réflexion sur l'importance du débat public et les conditions qui y sont propices vient éclairer le concept de «débat public», qui se trouve au cœur du mandat du Commissaire à la santé et au bien-être. Elle permet aussi d'approfondir la compréhension des enjeux liés à la citoyenneté, en lien avec la santé et le bien-être, enjeux déjà abordés par le Commissaire dans des publications antérieures, comme le guide *Explorer les enjeux dans le domaine de la santé et du bien-être* et l'avis *Informar des droits et sensibiliser aux responsabilités en matière de santé*. On peut souhaiter que ce document, tout comme les précédents, contribuera aux futures activités du Commissaire, de son Forum de consultation ainsi que de ses partenaires. Il peut s'avérer utile aux divers acteurs collectifs et individuels dont les pratiques sont liées au débat public, ou qui manifestent un intérêt pour cette dimension fondamentale de la démocratie, comme les membres de l'administration publique, les groupes de la société civile, les étudiants et, potentiellement, tous les citoyens.

Il va sans dire que l'ensemble du fonctionnement d'une démocratie ne se résume pas à la dynamique du débat public. En collaboration avec des acteurs reconnus pour leur expertise, les représentants politiques (les élus) et les membres de l'administration publique doivent souvent œuvrer à développer et à implanter différentes mesures (plans d'action, cadres de référence, etc.), sans pouvoir être en relation continue avec le débat public. Soulignons toutefois que le débat public vient éclairer les questions soulevées et les décisions à prendre, particulièrement en ce qui concerne les enjeux liés au système de santé et de services sociaux. Les décisions prises en tenant compte des discours et des arguments échangés dans l'espace public ont plus de chance de reposer sur une vision globale et sur la concertation de plusieurs acteurs, et ainsi de susciter une mobilisation sociale large. Plus les enjeux en cause sont complexes, plus l'intérêt et les avantages de favoriser le débat public et la participation citoyenne sont grands : cela permet de faire face adéquatement à la variété des problèmes, à leur complexité croissante et à l'ampleur des transformations qu'ils peuvent requérir.

ANNEXE I

LES FORMES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LES PLUS FRÉQUENTES

Audiences publiques

Assemblée publique structurée, où les divers participants (citoyens, groupes de la « société civile » et autres acteurs collectifs) peuvent émettre directement leur opinion, accompagnée ou non d'un mémoire. L'assemblée est présidée par une partie indépendante.

Comité décisionnel (negotiated rulemaking)

Comité de travail composé d'un petit nombre de représentants de groupes ou d'institutions, qui se rencontrent à plusieurs reprises (périodiquement sur plusieurs semaines ou mois) afin de prendre une décision – par consensus – au sujet d'une question précise.

Comité consultatif (citoyen ou public)

Petit groupe sélectionné pour représenter les points de vue de différents groupes ou communautés. Ce comité se rencontre périodiquement sur une période de temps relativement longue pour explorer des enjeux importants.

Conférence de consensus

Panel constitué de 10 à 16 citoyens non spécialistes d'une question, choisis par un comité pour leur représentativité de la collectivité. Guidés par un animateur indépendant, les membres du panel sont amenés à poser des questions aux experts invités, lors de rencontres publiques (accessibles à toutes les personnes intéressées). Au terme de trois jours de conférences, le panel produit un rapport qui est diffusé lors d'une conférence de presse.

Groupe de discussion (focus group)

Groupe de 5 à 12 citoyens, sélectionnés pour représenter les points de vue de différents groupes ou communautés. Il se rencontre en une seule occasion, pendant une courte durée, afin d'explorer le plus librement possible une question générale. Cette technique d'enquête vise à faire émerger les diverses opinions, attitudes et représentations des participants.

Jury de citoyens

Forme de participation publique proche de la conférence de consensus, constituée de 12 à 20 citoyens, choisis par un comité directeur. Le jury interroge – lors de rencontres qui ne sont toutefois pas publiques – des témoins experts et des représentants d'acteurs ayant des intérêts déjà établis par rapport à un enjeu (choisis par le comité directeur). Les conclusions du jury sont diffusées par l'entremise d'un rapport ou d'une conférence de presse.

Référendum

Événement lors duquel tous les membres d'une communauté politique sont appelés à effectuer, en une seule occasion, un choix en plusieurs options (deux ou plus). Le résultat de cette consultation doit ensuite être appliqué par les décideurs.

Sondage d'opinion

Technique d'enquête qui permet de recueillir l'opinion de la population : des questions sont posées à un échantillon, statistiquement représentatif de la population ciblée, au moyen d'un questionnaire autoadministré (voie postale ou Internet) ou d'une entrevue téléphonique.

FORMES DE PARTICIPATION PUBLIQUE UTILISANT INTERNET

Sondage en ligne

Technique consistant à adresser en ligne quelques questions simples au grand public ou des questions plus complexes à un public plus ciblé.

Forum de discussion et réseaux sociaux

Forum qui permet de recréer en ligne l'atmosphère d'une discussion libre en groupe, mais en temps différé, ce qui favorise la collecte d'informations et de savoirs portant sur des sujets variés.

MÉDIAGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1989). «Hégémonie, dissidence et contre-discours : réflexions sur les périphéries du discours social en 1889», *Études littéraires*, vol. 22, n° 2, p. 11-24.
- ARENDT, Hannah (1983). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 368 p.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (2011). *Bref historique*, [En ligne], [<http://www.aqcpe.com/CPE/bref-historique.html>] (Consulté le 13 décembre 2011).
- BAEZA, Cecilia, Laurent BONNEFOY et Hélène THIOLLET (2005). «L'invention de la contestation transnationale par les forums et sommets : la naissance d'un "espace public mondial" ?», *Raisons politiques*, n° 19, Août-septembre, p. 25-43.
- BAILLARGEON, Stéphane (2011). «Les grands débats – L'a b c du discours public», *Le Devoir*, 5 mars, [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/318119/les-grands-debats-l-a-b-c-du-discours-public>] (Consulté le 13 décembre 2011).
- BEDER, Sharon (2010). «Business-managed democracy: The trade agenda», *Critical Social Policy*, vol. 30, n° 4, p. 496-518.
- BENHABIB, Seyla (2000). «The Embattled Public Sphere», dans ULLMANN-MARGALIR, Edna (dir.). *Reasoning Practically*, New York, Oxford University Press, p. 164-181.
- BLONDIAUX, Loïc (2004). «Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche», *Revue suisse de science politique*, (Forum sur la délibération sous la direction de Yannis Papadopoulos avec J. Cohen et B. Manin), vol. 10, n° 4, p. 158-168.
- BLONDIAUX, Loïc, et Yves SINTOMER (2009). «L'impératif délibératif», *Rue Descartes*, vol. 2009/1, n° 63, p. 28-38.
- BOUDREAU, Philippe, et Claude PERRON (2011). *Lexique de science politique*, 3^e édition, Montréal, Chenelière Éducation, 201 p.
- CALHOUN, Craig (2009). «Academic Freedom: Public Knowledge and the Structural Transformation of the University», *Social Research*, vol. 76, n° 2, p. 561-598.
- CALHOUN, Craig (2002). «Imagining Solidarity: Cosmopolitanism, Constitutional Patriotism, and the Public Sphere», *Public Culture*, vol. 14, n° 1, p. 147-171.
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE (2001). *Agir dans un monde incertain – Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 358 p. (La couleur des idées).
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2010a). *Informé des droits et sensibiliser aux responsabilités en matière de santé – Consultation et analyse*, Québec, Gouvernement du Québec, 153 p.
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2010b). *Informé des droits et sensibiliser aux responsabilités en matière de santé – Synthèse et recommandations*, Québec, Gouvernement du Québec, 35 p.
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2008a). *Consultation sur les enjeux éthiques du dépistage prénatal de la trisomie 21, ou syndrome de Down, au Québec – Des choix individuels qui nous interpellent collectivement*, Québec, Gouvernement du Québec, 118 p.
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2008b). *Les enjeux éthiques soulevés par le dépistage prénatal du syndrome de Down, ou trisomie 21, au Québec – Revue de la documentation*, Québec, Gouvernement du Québec, 39 p., [En ligne], [<http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/ConsultationsPubliques/Down/CSBE-SDRevue2008.pdf>] (Consulté le 13 décembre 2011).
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2008c). *Explorer les enjeux dans le domaine de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec, 55 p.
- COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (CSBE). *Qu'est-ce que le Forum ?*, [En ligne], [<http://csbe.gouv.qc.ca/index.php?id=80>] (Consulté le 13 décembre 2011).
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (2001). *Les solutions émergentes : Rapport et recommandations*, Québec, Gouvernement du Québec, 454 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2005a). *Consultation sur les enjeux éthiques collectifs du système de santé et de bien-être : analyse des résultats*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 30 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2005b). *Proposition pour la tenue d'une consultation publique sur l'avant-projet de Déclaration des droits et responsabilités en matière de santé et de bien-être*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 20 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2004a). *Valeurs fondamentales et enjeux de citoyenneté en matière de santé et de bien-être*, Québec, Document adopté par le Conseil de la santé et du bien-être, 43 p.

- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2004b). *Les savoirs des citoyens et citoyennes : un outil pour comprendre la santé et le bien-être*, Québec, Document adopté par le Conseil de la santé et du bien-être, 36 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2004c). *Participation et consultation des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être*, Québec, Document adopté par le Conseil de la santé et du bien-être, 59 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2004d). *Qu'est-ce que l'éthique ? Proposition d'un cadre de référence*, Québec, Document adopté par le Conseil de la santé et du bien-être, 33 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2004e). *Un engagement citoyen pour améliorer la santé et le bien-être. Synthèse des propositions sur l'évaluation, l'information, la consultation, les droits et l'éthique*, Québec, Document adopté par le Conseil de la santé et du bien-être, 28 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2001). *La participation publique dans le système de services de santé et de services sociaux*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 9 p.
- CROSSLEY, Nick (2005). «Public Sphere», dans *Key Concepts in Critical Social Theory*, Thousand Oaks, SAGE, 352 p.
- DELBORNE, Jason A. (2011). «Constructing Audiences in Scientific Controversy», *Social Epistemology*, vol. 25, n° 1, p. 67-95.
- DORÉ, Chantal (1998). *Procréation artificielle : discours des experts sur les enjeux scientifiques et sociaux. Étude de cas en sociologie de la science*, Thèse de doctorat, Québec, Département de sociologie de l'Université Laval, 286 p.
- DUFOUR, Pascale (2004). «L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique?», *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 2-3, p. 159-182.
- EINSIEDEL, Edna (2007). «Editorial: Of publics and science», *Public Understanding of Science*, vol. 16, p. 5-6.
- FOREST, Pierre-Gerlier, et autres (2003). «Participation et publics dans le système de santé du Québec», dans LEMIEUX, Vincent, et autres (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisation, acteurs et enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 175-200.
- FOREST, Pierre-Gerlier, et autres (2000). *Participation de la population et décision dans le système de santé et de services sociaux du Québec*, rapport présenté au Conseil de la santé et du bien-être, Québec, Gouvernement du Québec, 56 p.
- FORTIN, André (2003). «Les organismes et groupes communautaires», dans LEMIEUX, Vincent, et autres (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisation, acteurs et enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 201-226.
- FRASER, Nancy (2003). «Social Justice in the Age of Identity Politics: Redistribution, Recognition, and Participation», dans FRASER, Nancy, et Axel HONNETH, *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, Londres, Verso, p. 7-109.
- FRASER, Nancy (1992). «Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy», dans CALHOUN, Craig (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press, p. 109-142.
- GINGRAS, Anne-Marie (1994). «Les médias comme espace public : enquête auprès de journalistes québécois», *Communication*, vol. 16, n° 2, p. 15-36.
- GODARD, Olivier, et Thierry HOMMEL (2007). «Contestation sociale et organisation de l'expertise scientifique des risques environnementaux et sanitaires», *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, p. 27-43.
- GRAVEL, Pauline (2010). «100 ans de science – Qu'est devenue la vie du chercheur québécois?», *Le Devoir*, 18 décembre, [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/313269/100-ans-de-science-qu-est-devenue-la-vie-du-chercheur-quebecois>] (Consulté le 13 décembre 2011).
- GREENBERG, Josh, Graham KNIGHT et Elizabeth WESTERSUND (2011). «Spinning climate change: Corporate and NGO public relations strategies in Canada and the United States», *International Communication Gazette*, vol. 73, n° 1-2, p. 65-82.
- HABERMAS, Jürgen (1989). «The Public Sphere: An Encyclopedia Article», dans BRONNER, Stephen Eric, et Douglas MacKay KELLNER (dir.), *Critical Theory and Society: A Reader*, New York, Routledge, p. 136-144.
- HANSOTTE, Majo (2004). *Les intelligences citoyennes*, Bruxelles, De Boeck, 240 p.
- HENDERSON, Alice, C. Kay WEAVER et George CHENEY (2007). «Talking "facts": Identity and rationality in industry perspectives on genetic modification», *Discourse Studies*, vol. 9, n° 1, p. 9-41.
- HUDON, Raymond, et Philippe ROSEBERRY (2008). «Think tanks, opinion publique et débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence», dans BÉLAND, François, et autres (dir.), *Le privé dans la santé. Les discours et les faits*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 241-263.
- JACOBS, Lawrence R., Fay Lomax COOK et Michael X. Delli CARPINI (2009). *Talking Together. Public Deliberation and Political Participation in America*, Chicago, University of Chicago Press, 210 p.
- KYMLICKA, Will (2004). «Le mythe de la citoyenneté transnationale», *Critique internationale*, n° 23, avril, p. 97-111.

- LAMOUREUX, Diane (2008). «Démocratiser radicalement la démocratie», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, n° 1, p. 121-136.
- LAMOUREUX, Diane (2004). «Engagement citoyen – S’inscrire dans la cité». *Le Devoir*, 18 septembre, p. I1.
- LAMOUREUX, Jocelyne (2001). «Marges et citoyenneté», *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 29-47.
- MAGNAN, André (2006). «Refeudalizing the Public Sphere: “Manipulated Publicity” in the Canadian Debate on GM Foods», *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 31, n° 1, p. 25-53.
- MICHAEL, Mike (2009). «Publics performing publics: of PiGs, PiPs and politics», *Public Understanding of Science*, vol. 18, n° 5, p. 617-631.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2011). *Programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21*, [En ligne], [http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/depistage-prenatal/professionnels/index.php?Accueil] (Consulté le 13 décembre 2011).
- MOTION, Judy, et Bill DOOLIN (2007). «Out of the laboratory: Scientists’ discursive practices in their encounters with activists», *Discourse Studies*, vol. 9, n° 1, p. 63-85.
- MOUFFE, Chantal (2000). «Deliberative Democracy of Agonistic Pluralism», *Political Science Series*, Vienne, Institute for Advances Studies, décembre, p. 1-17.
- Le nouveau petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1993), sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 467 p.
- ODUGBEMI, Sina (2008). «Public Opinion, the Public Sphere, and Quality of Governance: An Exploration», dans ODUGBEMI, Sina, et Thomas JACOBSON (éd.), *Governance Reform Under Real-World Conditions: Citizens, Stakeholders, and Voice*, Banque mondiale, p. 15-37.
- PAQUIN, Johanne (2008). Conflits armés, espace public et initiatives populaires non-violentes: le cas du journal *Oslobodenje* durant la guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995), Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, Montréal, Université du Québec à Montréal, 239 p.
- PERSPECTIVE MONDE. *Pouvoir exécutif*, [En ligne], [http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1494] (Consulté le 13 décembre 2011).
- PERSPECTIVE MONDE. *Pouvoir judiciaire*, [En ligne], [http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1637] (Consulté le 13 décembre 2011).
- PERSPECTIVE MONDE. *Pouvoir législatif*, [En ligne], [http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1629] (Consulté le 13 décembre 2011).
- PERSPECTIVE MONDE. *Société civile*, [En ligne], [http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1631] (Consulté le 13 décembre 2011).
- PIRON, Florence (2011). «La citoyenneté scientifique contre l’économie marchande du savoir. Un enjeu d’éthique publique», *Éthique publique*, vol. 12, n° 1, [En ligne], [http://ethiquepublique.revues.org/240] (Consulté le 13 décembre 2011).
- POIZAT, Jean-Claude (2003). «Chap. II : Le domaine de la vita activa: le travail, l’œuvre et l’action, projet d’“anthropologie politique”», dans ARENDT, Hannah, *Une introduction*, Paris, Calmann-Lévy, p. 67-116.
- RIOUX SOUCY, Louise-Maude (2007). «Cancer: le Québec a besoin d’un électrochoc», *Le Devoir*, 1^{er} mai, p. A1.
- ROWE, Gene, et Lynn J. FREWER (2000). «Public Participation Methods: A Framework for Evaluation», *Science, Technology, & Human Values*, vol. 25, n° 1, hiver, p. 3-29.
- SURAUD, Marie-Gabrielle (2003). «Le net ou la clôture de l’espace public. Débats sur l’accident industriel de Toulouse (septembre 2001)», *Réseaux*, vol. 2, n° 118, p. 211-236.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1999). «Présentation. La citoyenneté: entre normativité et factualité», *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, automne, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal, p. 5-13.
- THIBAUT, André, Marie LEQUIN et Mireille TREMBLAY (2000). *Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible)*, document proposé par le groupe de travail sur la qualité de la participation publique (à la suite du Forum sur le développement social), Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 23 p.
- VIEN, Dominique (2005). *Les médias communautaires au Québec. État de la problématique*, document réalisé dans le cadre des travaux du Comité directeur sur les médias communautaires, Québec, Gouvernement du Québec, 79 p.
- WALZER, Michel (2004). *Politics and Passion. Toward a More Egalitarian Liberalism*, New Haven, Yale University Press, 184 p.
- YOUNG, Iris Marion (2007). *Global Challenges. War, Self-Determination and Responsibility for Justice*, Cambridge, Polity Press, 216 p.